



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Dossier suivi par: Jomé Laurent
Tel: 247 85510
Email: laurent.jome@ms.etat.lu

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
Service central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2020

Réf. : 831x121da

Concerne : Question parlementaire n° 1976 du 5 mars 2020 de Madame la Députée Carole Hartmann

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale et de la soussignée à la question parlementaire n° 1976 du 5 mars 2020 de Madame la Députée Carole Hartmann concernant la "participation de la Patientevertriedung à la "Table de la santé"".

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pr la Ministre de la Santé,

premier conseiller de gouvernement





Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 1976 de Madame la Députée Carole Hartmann concernant la participation de la Patientevertriedung au Gesondheetsdësch.

A l'occasion de la réunion de lancement officiel du "Gesondheetsdësch" qui s'est tenue le 14 février 2020, seuls les acteurs qui avaient également participé à la réunion du 26 juillet 2019 lors de laquelle le principe d'organiser un "Gesondheetsdësch" avait été retenu ont été conviés. Il s'agissait là uniquement des membres de la Commission de nomenclature dans sa composition "actes et services des médecins et médecins-dentistes", c'est-à-dire de représentants de l'AMMD, la FHL, la Caisse nationale de Santé, le ministère de la Sécurité sociale et le ministère de la Santé. Cela explique pourquoi la Patientevertriedung n'a pas été invitée à la réunion du 14 février 2020 puisqu'elle n'est pas membre de la Commission de Nomenclature.

Cependant, il est effectivement prévu d'associer la Patientevertriedung aux travaux menés au sein des sous-groupes de travail thématiques du « Gesondheetsdësch » en fonction des sujets qui la concerne. Un courrier dans ce sens lui a été adressé en date du 28 février 2020. D'ailleurs, la Patientevertriedung nous a d'ores et déjà fait parvenir les noms de représentants qu'elle a désignés pour participer aux différents sous-groupes.

La Patientevertriedung constitue l'un des partenaires privilégiés du ministère de la Santé et il est indispensable qu'elle soit impliquée dans les travaux autour des défis actuels du système de santé. En effet, la politique est soucieuse de mettre le patient au centre de ses préoccupations afin de lui permettre le meilleur accès aux soins possible.